

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 30 JUIN 2014

Date d'envoi de la convocation : 24 Juin 2014  
Nombre de Conseillers en exercice : 93  
Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 76  
Nombre de Procurations : 8  
Nombre de Votants : 84  
Date d'affichage du compte rendu : 7 Juillet 2014  
Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le :

7 Juillet 2014

**PRESIDENCE DE :** M. Jean-Pierre REBOURGEON

**Présents :** **Titulaires :** Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Gérard ROY, Bernard BATTAULT, Patrick MANIERE, Jean-Claude ANDRE, Jean-Luc BECQUET, Nadine BELISSANT-REYDET, Isabelle BIANCHI, Pierre BOLZE, Delphine BOUTEILLER-DESCHAMPS, Frédéric CANCEL, Jean-François CHAMPION, Carole CHATEAU, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Philippe FALCE, Thibaut GLOAGUEN, Fabrice JACQUET, Danièle JONDOT-PAYMAL, Marie-Odile LABEAUNE, Virginie LEVIEL, Marie-Laurence MERVILLE, Marie-Laure RAKIC, Jacques-Hervé RIFFAUD, Philippe ROUX, Jacques THOMAS, Antoine TRIFFAULT-MOREAU, Jean-Benoît VUITTENEZ, Gabriel FOURNIER, René L'EXCELLENT, Estelle BERNARD-BRUNAUD, Martine BOUGEOT, Philippe DIDAILLER, Michel PICARD, Michèle RODIER, Patricia ROSSIGNOL, Céline DANCER, Jean-Claude BROUSSE, Liliane JAILLET, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Pierre BROUANT, Sandrine ARRAULT, Franck CHAMBRION, Jean-Marc PRENEY, Christian BRESSOULALY, Noël BELIN, Jérôme BILLARD, Vincent LUCOTTE, Joëlle BAZOT-BOUDOT, Jean-Paul BOURGOGNE, Pascal MALAQUIN, Annie BARAT, Denis THOMAS, Richard ROCH, Jacky CLERGET, Philippe CESNE, Claude CORON, Jérôme FLACHE, Jacques FROTEY, Bernard NONCIAUX, Gérard GREFFE, Gérard PRUDHON, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Sylvain JACOB, Paul BECKER, Daniel TRUCHOT, Patricia RACKLEY, Jean MAREY.

**Suppléants :** MM. et Mme Christophe PETOT (Suppléant de CHAUDENAY), Thierry DUBUISSON (Suppléant de CORCELLES lès ARTS), Serge COULON (Suppléant de SANTENAY) et Frédérique PAPILLON (Suppléante de SANTOSSE).

**Délégués ayant donné procuration :**

- M. Alain SUGUENOT à M. Pierre BOLZE,
- Mme Anne CAILLAUD à M. M. Jean-François CHAMPION,
- Mme Ariane DIERICKX à Mme Carole CHATEAU,
- Mme Carla VIAL à M. Jean-Luc BECQUET,
- M. Patrick FERRANDO à M. Michel PICARD,
- M. Guillaume D'ANGERVILLE à M. Denis THOMAS,
- Mme Marie-France BRAVARD à Mme Isabelle BIANCHI,
- Mme Virginie LONGIN à Mme Virginie LEVIEL.

**Délégués Absents non suppléés et non représentés :** MM. et Mme Jean-Noël MORY, Marc DENIZOT, Olivier ATHANASE, Thierry LAINE, Jean CHEVASSUT, Christian POULLEAU, Serge COLLAVINO, Jean-Paul ROY et Chantal MITANCHEY.

**Secrétaire de séance :** Mme Justine MONNOT.

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2014**

M. CHAMPION, rapporteur, rappelle que le calendrier budgétaire étant nettement avancé par rapport aux exercices antérieurs compte tenu du calendrier électoral, il est apparu impossible de reprendre plus tôt les résultats de l'exercice précédent et délicat d'intégrer dans cette esquisse budgétaire les amortissements techniques des immobilisations. Compte tenu de ces difficultés, et comme indiqué dans l'esquisse budgétaire adoptée le 10 février dernier, ces éléments sont repris dans le cadre d'un Budget Supplémentaire, mis à l'ordre du jour de la séance du Conseil Communautaire du 30 Juin 2014.

Diaporama à l'appui, le rapporteur présente de manière synthétique :

- les budgets annexes,
- le budget principal,
- le budget consolidé (budget primitif et budget supplémentaire)

### ❖ **LES BUDGETS ANNEXES**

Ils concernent les compétences suivantes :

- l'Assainissement collectif – Gestion en affermage,
- l'Assainissement collectif – Gestion en régie,
- l'Assainissement non collectif,
- l'Eau potable – Gestion en affermage,
- l'Eau potable - Gestion en régie,
- les Transports,
- les quatre Zones d'Aménagement Concerté – ZAC-.

#### ✓ **LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF AFFERMAGE (ANNEXE 1)**

Ce Budget Supplémentaire se décompose en deux éléments principaux :

- la reprise des résultats excédentaires de 2013 conformément aux dispositions votées à l'occasion de la séance de Conseil Communautaire du 26 mai dernier :

<b>Intégration des résultats 2013</b>	<b>Recettes</b>
Excédent de fonctionnement 2013 (chapitre 002)	252 626,22 €
<b>Total Section Fonctionnement</b>	<b>252 626,22 €</b>
Affectation en Investissement (chapitre 10)	266 277,58 €
Excédent d'investissement (chapitre 001)	2 101 816,61 €
<b>Total Section Investissement</b>	<b>2 368 094,19 €</b>

- les crédits nouveaux (ou annulation de crédits) pour un montant de 1 488 730,22 € en dépenses et de moins 1 131 990,19 € en recettes toutes sections confondues. Ces crédits tiennent compte des dotations d'amortissement pour 1 488 303 € et des quote-part de subventions pour 495 284,00 €.

Ce projet de Budget Supplémentaire tient compte des ajustements de crédits pour les opérations d'investissement suivantes :

- ✓ missions connexes pour la réalisation des réseaux sur la zone du Groupement Nord : 20 000 € HT,
- ✓ missions connexes pour la mise en séparatif des réseaux sur PULIGNY-MONTRACHET : 42 000 € HT.

Dans ces conditions, la masse budgétaire 2014, après prise en compte du Budget Supplémentaire, s'élève à 12 863 888,84 €, en baisse de 5,51% par rapport à N-1 (cf annexe 1-1) :

	Budget primitif 2014	Budget Supplémentaire 2014	Total 2014
Section fonctionnement	2 259 985,00 €	748 707,22 €	3 008 692,22 €
Section investissement	9 115 173,62 €	740 023,00 €	9 855 196,62 €
<b>Total 2014</b>	<b>11 375 515,62 €</b>	<b>1 488 730,22 €</b>	<b>12 863 888,84 €</b>

✓ **LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE (ANNEXE 2)**

Ce Budget Supplémentaire comporte deux parties importantes :

- la reprise des résultats excédentaires de 2013 conformément aux dispositions votées à l'occasion de la séance de Conseil Communautaire du 26 mai dernier :

Intégration des résultats 2013	Recettes
Excédent de fonctionnement 2013 (chapitre 002)	128 914,47 €
<b>Total Section Fonctionnement</b>	<b>128 914,47 €</b>
Affectation en Investissement (chapitre 10)	20 505,40 €
Excédent d'investissement (chapitre 001)	448 165,96 €
<b>Total Section Investissement</b>	<b>468 671,36 €</b>

- les crédits nouveaux (ou annulation de crédits) pour un montant de 314 526,34 € en dépenses et de moins 283 059,49 € en recettes toutes sections confondues. Ces crédits tiennent compte des dotations d'amortissement pour 215 729,00 € et des quotes-parts de subventions pour 25 147 €.

En outre, à l'issue du contentieux qui a donné lieu à la réintégration de la commune de CHAUDENAY dans le périmètre de l'EPCI avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014, il convient de matérialiser les crédits nécessaires au bon fonctionnement du service sur la zone concernée (travaux, remboursement de la dette, recette de la redevance assainissement, etc.).

Ce projet de Budget Supplémentaire tient compte des ajustements de crédits pour les opérations d'investissement suivantes :

- ✓ CHAUDENAY – renouvellement de réseaux et changement de la barrière de la lagune : + 14 000 €
- ✓ CHAGNY – levé topographique : + 15 500 €

Dans ces conditions, la masse budgétaire 2014, après la prise en compte du Budget Supplémentaire, s'élève à 2 035 638,25 €, en baisse de 33,61% par rapport à N-1 (cf annexe 2-1) :

	Budget primitif 2014	Budget Supplémentaire 2014	Total 2014
Section fonctionnement	707 001,00 €	189 385,47 €	896 386,47 €
Section investissement	1 014 110,14 €	125 141,64 €	1 139 251,78 €
<b>Total 2014</b>	<b>1 721 111,14 €</b>	<b>314 526,34 €</b>	<b>2 035 638,25 €</b>

✓ **LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANNEXE 3)**

Ce Budget Supplémentaire comporte deux parties importantes :

- la reprise des résultats déficitaires de 2013 conformément aux dispositions votées à l'occasion de la séance de Conseil Communautaire du 26 mai dernier :

Intégration des résultats 2013	Dépenses
Excédent de fonctionnement 2013 (chapitre 002)	4 578,25 €
<b>Total Section Fonctionnement</b>	<b>4 578,25 €</b>
Affectation en Investissement (chapitre 10)	- €
Excédent d'investissement (chapitre 001)	328 243,69 €
<b>Total Section Investissement</b>	<b>328 243,69 €</b>

- les crédits nouveaux (ou annulation de crédits) pour un montant de moins 313 044,25 € en dépenses et de plus 19 777,69 € en recettes toutes sections confondues. Ces crédits tiennent compte des dotations d'amortissement pour 3 006 € et des quotes-parts de subventions pour 2 734 €.

Dans ces conditions, la masse budgétaire 2014, après la prise en compte du Budget Supplémentaire, s'élève à 772 081,11 €, en baisse de 11,94% par rapport à N-1 (cf annexe 3-1) :

	Budget primitif 2014	Budget Supplémentaire 2014	Total 2014
Section fonctionnement	90 804,00 €	2 734,00 €	93 538,00 €
Section investissement	661 499,00 €	17 044,11 €	678 542,69 €
<b>Total 2014</b>	<b>752 303,00 €</b>	<b>19 778,11 €</b>	<b>772 081,11 €</b>

✓ **LE BUDGET ANNEXE EAU POTABLE AFFERMAGE (ANNEXE 4)**

Ce Budget Supplémentaire comporte deux parties importantes :

- la reprise des résultats excédentaires de 2013 conformément aux dispositions votées à l'occasion de la séance de Conseil Communautaire du 26 mai dernier :

Intégration des résultats 2013	Dépenses
Excédent de fonctionnement 2013 (chapitre 002)	83 188,00 €
<b>Total Section Fonctionnement</b>	<b>83 188,00 €</b>
Affectation en Investissement (chapitre 10)	- €
Excédent d'investissement (chapitre 001)	1 625 502,26 €
<b>Total Section Investissement</b>	<b>1 625 502,26 €</b>

- les crédits nouveaux (ou annulation de crédits) pour un montant de 756 448,52 € en dépenses et de moins 952 241,74 € en recettes toutes sections confondues. Ces crédits tiennent compte des dotations d'amortissement pour 518 381,00 € et des quote-parts de subventions pour 126 052,00 €.

Ce projet de Budget Supplémentaire tient compte des ajustements de crédits pour les opérations d'investissement suivantes :

- ✓ PERNAND VERGELESSES – reprises de conduite en lien avec les travaux d'assainissement : + 109 000 € HT,
- ✓ BEAUNE : Etude hydraulique de La Montagne : + 10 000 € HT,
- ✓ MONTAGNY Les BEAUNE – Complément de crédits pour la tranche 4 : 10 900 € HT.

Dans ces conditions, la masse budgétaire 2014, après la prise en compte du Budget Supplémentaire, s'élève à 4 269 386,50 €, en baisse de 42,87% par rapport à N-1 (cf annexe 4-1) :

	Budget primitif 2014	Budget Supplémentaire 2014	Total 2014
Section fonctionnement	656 178,00 €	268 343,00 €	<b>924 521,00 €</b>
Section investissement	2 856 759,98 €	488 105,52 €	<b>3 344 865,50 €</b>
<b>Total 2014</b>	<b>3 512 937,98 €</b>	<b>756 448,52 €</b>	<b>4 269 386,50 €</b>

✓ **LE BUDGET ANNEXE EAU POTABLE REGIE (ANNEXE 5)**

Ce budget supplémentaire comporte deux parties importantes :

- la reprise des résultats excédentaires de 2013 conformément aux dispositions votées à l'occasion de la séance de Conseil Communautaire du 26 mai dernier :

Intégration des résultats 2013	Recettes
Excédent de fonctionnement 2013 (chapitre 002)	103 105,76 €
<b>Total Section Fonctionnement</b>	<b>103 105,76 €</b>
Affectation en Investissement (chapitre 10)	26 516,51 €
Excédent d'investissement (chapitre 001)	1 017 749,09 €
<b>Total Section Investissement</b>	<b>1 044 265,60 €</b>

- les crédits nouveaux (ou annulation de crédits) pour un montant de 312 959,05 € en dépenses et de moins 834 412,31 € en recettes toutes sections confondues. Ces crédits tiennent compte des dotations d'amortissement pour 158 693,45 € et des quote-parts de subventions pour 17 357,00 €.

Ce projet de budget supplémentaire tient compte des ajustements de crédits pour les opérations d'investissement suivantes :

- ✓ CHAGNY – Maîtrise d'œuvre en vue de la création d'une station de traitement ou une interconnexion : + 50 000 € HT,
- ✓ AUXEY - Etude des bassins d'alimentation de captage : + 9 500 €,
- ✓ NANTOUX – Analyse de 1ère adduction : + 1 700 €,
- ✓ MONTHELIE – surpresseur ferme du MARJOLET : + 1 500 €.

Dans ces conditions, la masse budgétaire 2014, après la prise en compte du Budget Supplémentaire, s'élève à 2 503 466,03 €, en baisse de 28,14% par rapport à N-1 (cf annexe 5-1) :

	Budget primitif 2014	Budget Supplémentaire 2014	Total 2014
Section fonctionnement	833 708,00 €	175 511,76 €	<b>1 009 219,76 €</b>
Section investissement	1 356 798,98 €	137 447,29 €	<b>1 494 246,27 €</b>
<b>Total 2014</b>	<b>2 190 506,98 €</b>	<b>312 959,05 €</b>	<b>2 503 466,03 €</b>

✓ **LE BUDGET ANNEXE TRANSPORT (ANNEXE 6)**

Ce Budget Supplémentaire comporte deux parties importantes :

- la reprise des résultats de 2013 conformément aux dispositions votées à l'occasion de la séance de Conseil Communautaire du 26 mai dernier. Ils se présentent ainsi :

Intégration des résultats 2013	Recettes	Dépenses	Solde R - D
Solde excédents de fonctionnement 2013 (chap. 002)	- €	- €	- €
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
Excédent d'investissement 2013 (chap. 001)	136 643,20 €	- €	136 643,20 €
Affectation à l'investissement (chap. 10)	- €	- €	- €
<b>Total Investissement</b>	<b>136 643,20 €</b>	<b>- €</b>	<b>136 643,20 €</b>
<b>Total F + I</b>	<b>136 643,20 €</b>	<b>- €</b>	<b>136 643,20 €</b>

- les crédits nouveaux (ou annulation de crédits) pour un montant de 147 742,18 € en dépenses et de 11 098,98 € en recettes toutes sections confondues. Ces crédits tiennent compte des dotations d'amortissement et des quote-parts de subventions, budgétairement neutre, détaillées comme suit :

Amortissements	Recettes	Dépenses	Solde R - D
Total Fonctionnement	889,00 €	121 340,00 €	- 120 451,00 €
Total Investissement	121 340,00 €	889,00 €	120 451,00 €
<b>Total F + I</b>	<b>122 229,00 €</b>	<b>122 229,00 €</b>	<b>- €</b>

En outre, après un travail concerté entre les services de la DGFIP et le service des Finances de la Communauté d'Agglomération, une erreur matérielle a été décelée dans le cadre du contrôle des écritures patrimoniales intervenues suite au transfert de compétences en matière de transports à l'occasion de l'exercice budgétaire 2007. S'agissant d'une écriture comptable non budgétaire, qui n'a donc aucune incidence budgétaire, cette démarche de rectification doit néanmoins recevoir l'aval du Conseil Communautaire :

- ✓ 46 480,64 € doivent être prévus en recettes à la nature 1021 – Dotation ;
- ✓ équilibré par l'inscription du même montant à la nature 1068 – Autres réserves en dépenses

Dans ces conditions, la masse budgétaire 2014, après la prise en compte du Budget Supplémentaire, s'élève à 4 041 111,15 €, en baisse de 8,05% par rapport à N-1 (cf annexe 6):

	Budget primitif 2014	Budget Supplémentaire 2014	Total 2014
Section fonctionnement	3 528 437,80 €	138 350,20 €	3 666 788,00 €
Section investissement	364 931,17 €	9 391,98 €	374 323,15 €
<b>Total 2014</b>	<b>3 893 368,97 €</b>	<b>147 742,18 €</b>	<b>4 041 111,15 €</b>

✓ **LA ZAC DU PRE FLEURY (ANNEXE 7)**

Ce Budget Supplémentaire comporte l'inscription de crédits nouveaux pour un montant de 875 348,82 € en fonctionnement et moins 1,36 € nécessaires correspondant à l'intégration des écritures d'ordre et de stock spécifiques à cette comptabilité particulière.

Dans ces conditions, la masse budgétaire 2014, après la prise en compte du Budget Supplémentaire, s'élève à 12 673 821,46 €, en hausse de 2,58% par rapport à N-1 (cf. annexe 7) :

	Budget primitif 2014	Budget Supplémentaire 2014	Total 2014
Section fonctionnement	4 949 031,00 €	875 348,82 €	5 824 379,82 €
Section investissement	6 849 443,00 €	- 1,36 €	6 849 441,64 €
<b>Total 2014</b>	<b>11 798 474,00 €</b>	<b>875 347,46 €</b>	<b>12 673 821,46 €</b>

✓ **LA ZAC DES CERISIERES (ANNEXE 8)**

Ce Budget Supplémentaire comporte l'inscription de crédits nouveaux pour un montant de 31 112,73 € en fonctionnement et moins 583 000,20 € correspondant à l'intégration des écritures d'ordre et de stock spécifiques à cette comptabilité particulière.

Dans ces conditions, la masse budgétaire 2014, après la prise en compte du Budget Supplémentaire, s'élève à 11 727 746,32 €, en hausse de 8,60% par rapport à N-1 (cf. annexe 8) :

	Budget primitif 2014	Budget Supplémentaire 2014	Total 2014
Section fonctionnement	5 310 317,80 €	31 112,73 €	5 341 430,53 €
Section investissement	6 969 315,99 €	- 583 000,20 €	6 386 315,79 €
<b>Total 2014</b>	<b>12 279 633,79 €</b>	<b>- 551 887,47 €</b>	<b>11 727 746,32 €</b>

✓ **LA ZAC DES TEMPLIERS (ANNEXE 9)**

Ce Budget Annexe créé à l'occasion du Budget Primitif 2014 ne comporte par conséquent aucune affectation de résultat antérieur. En outre, aucun crédit nouveau n'est à prévoir pour ce budget supplémentaire.

Dans ces conditions, la masse budgétaire 2014, après la prise en compte du Budget Supplémentaire, demeure stable (cf annexe 9) :

	Budget primitif 2014	Budget Supplémentaire 2014	Total 2014
Section fonctionnement	406 000,00 €	- €	406 000,00 €
Section investissement	406 000,00 €	- €	406 000,00 €
<b>Total 2014</b>	<b>812 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>812 000,00 €</b>

✓ **LA ZA DE MONTAGNY (ANNEXE 9)**

Ce Budget Annexe créé à l'occasion du Budget Primitif 2014 nécessite des compléments de crédits pour un montant de 300 000 € en dépenses suite à la réévaluation des acquisitions foncières.

Dans ces conditions, la masse budgétaire 2014, après la prise en compte du Budget Supplémentaire, s'élève à 1 106 000,00 € (cf annexe 10) :

	Budget primitif 2014	Budget Supplémentaire 2014	Total 2014
Section fonctionnement	253 000,00 €	300 000,00 €	553 000,00 €
Section investissement	253 000,00 €	300 000,00 €	553 000,00 €
<b>Total 2014</b>	<b>506 000,00 €</b>	<b>600 000,00 €</b>	<b>1 106 000,00 €</b>

✓ **LE BUDGET PRINCIPAL (ANNEXE 11)**

Ce Budget Supplémentaire se décompose en cinq grandes parties :

- la reprise des résultats excédentaires de 2013 conformément aux dispositions votées à l'occasion de la séance de Conseil Communautaire du 26 mai dernier. Ils se présentent ainsi :

Intégration des résultats 2013	Recettes	Dépenses	Solde R - D
Anticipation excédents 2013 au Budget Primitif (chap. 77)	- 1 000 000,00 €	- €	- 1 000 000,00 €
Solde excédents de fonctionnement 2013 (chap. 002)	1 749 360,92 €	- €	1 749 360,92 €
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>749 360,92 €</b>	<b>- €</b>	<b>749 360,92 €</b>
Excédent d'investissement 2013 (chap. 001)	762 336,66 €	- €	762 336,66 €
Affectation à l'investissement (chap. 10)	1 340 719,85 €	- €	1 340 719,85 €
<b>Total Investissement</b>	<b>2 103 056,51 €</b>	<b>- €</b>	<b>2 103 056,51 €</b>
<b>Total F + I</b>	<b>2 852 417,43 €</b>	<b>- €</b>	<b>2 852 417,43 €</b>

- l'amortissement des immobilisations, budgétairement neutre, génère les opérations d'ordre équilibrées comme suit :



Amortissements	Recettes	Dépenses	Solde R - D
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>97 333,00 €</b>	<b>603 280,52 €</b>	<b>- 505 947,52 €</b>
<b>Total Investissement</b>	<b>603 280,52 €</b>	<b>97 333,00 €</b>	<b>505 947,52 €</b>
<b>Total F + I</b>	<b>700 613,52 €</b>	<b>700 613,52 €</b>	<b>- €</b>

- l'ajustement des crédits correspondant à la fiscalité, aux dotations et à la péréquation suite à leur notification au cours du second trimestre 2014, représente un complément budgétaire de 465 295 € par rapport au Budget Primitif 2014 :

Fiscalité, Dotations, Péréquation	Recettes	Dépenses	Solde R - D
Péréquation et dégrèvements accordés par l'Etat (chap. 014)	- €	- 104 878,00 €	104 878,00 €
Fiscalité (chap. 73)	292 105,00 €	- €	292 105,00 €
Dotations (chap. 74)	68 312,00 €	- €	68 312,00 €
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>360 417,00 €</b>	<b>- 104 878,00 €</b>	<b>465 295,00 €</b>

Ce complément budgétaire correspond aux évolutions suivantes :

- ✓ au titre de la péréquation verticale, le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources –FNGIR- a été notifié à hauteur de 1 895 602 € (contre 2 000 000 € votés au BP 2014) ;
  - ✓ au titre de la péréquation verticale, le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales –FPRIC- a été notifié à hauteur de 197 348 € selon la répartition de droit commun (cf. rapport séparé) ; un montant de 200 000 € avait été prévu au BP 2014 ;
  - ✓ un dégrèvement accordé par l'Etat au titre de la Taxe sur les Surfaces Commerciales –TASCOM- impacte les finances de l'EPCI par une moindre recette de 2 172 € ;
  - ✓ concernant la fiscalité locale, la perception de rôles supplémentaires à hauteur de 264 805 € a permis de compenser des notifications de produits prévisionnels légèrement inférieurs aux estimations ;
  - ✓ la TEOM a quant à elle été notifiée à hauteur de 4 514 295 € représentant environ 65 000 € de plus que les prévisions ayant guidé la construction du budget des déchets ;
  - ✓ les dotations représentent une baisse globale d'environ 300 000 € par rapport à 2013, mais elles seront supérieures de 68 312 € par rapport aux prévisions du Budget Primitif 2014.
- des compléments de subventions et de participation au profit d'associations et organismes partenaires. Ces crédits complémentaires, représentant une charge nette de 92 250 €, objet de deux rapports séparés mis à l'ordre du jour de la présente séance.
  - des crédits nouveaux sollicités par plusieurs Vice Présidents pour un montant de 1 143 717,60 € afin de pour mettre en œuvre les projets votés par le Conseil Communautaire. Ils se répartissent comme suit :

Objet de la dépense	FAMILLE	ENVIRT	TRANSPORT	NATURE	SERVICES
PETITE ENFANCE: Crèche CHAGNY (cf. délib 28/04/14)	22 500,00 €				
ENFANCE: suite fin contentieux CHAUDENAY	110 710,00 €				
DECHETS		860,00 €			
TRANSPORTS (ajustement Subvention d'Equilibre)			137 461,20 €		
NATURA 2000				7 350,00 €	
PARC AUTOMOBILE					2 500,00 €
PARC AUTOMOBILE (fournitures aménagement vestiaire)					6 500,00 €
DRH: Complément crédits Hygiène et Sécurité					4 500,00 €
DG: Schéma de mutualisation (recrutement d'un AMO)					30 000,00 €
DG: Adhésion GIP "Bourgogne Vigne et Vin"					4 000,00 €
URBANISME					5 000,00 €
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>133 210,00 €</b>	<b>860,00 €</b>	<b>137 461,20 €</b>	<b>7 350,00 €</b>	<b>52 500,00 €</b>
PETITE ENFANCE: Crèche CHAGNY (cf. délib 28/04/14)	36 000,00 €				
PETITE ENFANCE: Crèche SAINT-JACQUES (cf. délib 28/04/14)	48 000,00 €				
ENFANCE: Complément pour aménagement Guichet Unique	14 000,00 €				
SPORT: Complément toiture salle SAINT-NICOLAS de MEURSAULT	85 000,00 €				
SPORT: DMO Salle J. DESANGLE	15 500,00 €				
SPORT: FDC BEAUNE (Salle J. DESANGLE)	17 000,00 €				
SPORT: FDC MONTAGNY (Voile)	4 250,00 €				
BEAUX ARTS: Création atelier itinérant	130 000,00 €				
ASSAINISSEMENT: Etudes zonages		32 000,00 €			
NATURA 2000				5 160,00 €	
TOURISME: acquisitions foncières Véloroute BEAUNE-VERDUN				58 000,00 €	
TOURISME: compléments M.O. Véloroutes				10 000,00 €	
TOURISME: mise à jour AP/CP plans d'eau suite fin de chantier				295 426,40 €	
TOURISME: Clôture Baignade de MONTAGNY				5 000,00 €	
BUREAU D'ETUDES: Complément salle de réunion MDI					60 000,00 €
URBANISME					-5 000,00 €
DRH: Hygiène et Sécurité					2 000,00 €
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>349 750,00 €</b>	<b>32 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>373 586,40 €</b>	<b>57 000,00 €</b>
<b>TOTAL F + I</b>	<b>482 960,00 €</b>	<b>32 860,00 €</b>	<b>137 461,20 €</b>	<b>380 936,40 €</b>	<b>109 500,00 €</b>
			<b>1 143 717,60 €</b>		

Dans ces conditions, la masse budgétaire 2014, après la prise en compte du Budget Supplémentaire, s'élève à 49 527 367,30 €, en hausse de 2,67% par rapport à N-1 (cf annexe 11) :

	Budget primitif 2014	Budget Supplémentaire 2014	Total 2014
Section fonctionnement	37 034 108,00 €	1 207 110,92 €	<b>38 241 218,92 €</b>
Section investissement	10 376 478,98 €	909 669,40 €	<b>11 286 148,38 €</b>
<b>Total 2014</b>	<b>47 410 586,98 €</b>	<b>2 116 780,32 €</b>	<b>49 527 367,30 €</b>

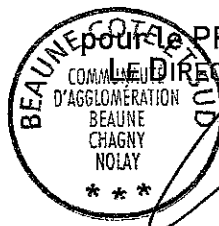
**Le CONSEIL DE COMMUNAUTE,  
après en avoir délibéré,  
à 79 voix Pour et 5 Abstentions,**

➤ adopte le Budget Supplémentaire dans les conditions proposées,

➤ autorise le Président à signer tout document contractuel s'y rapportant et à solliciter les aides financières auprès des Collectivités et organismes subventionneurs pour la réalisation des projets éligibles.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

Pour extrait certifié conforme,  
LE PRESIDENT  
LE PRESIDENT et par délégation  
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES  
GILLES ATTARD



*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.*

## Accusé de réception

<b>Nom de l'entité publique</b>	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE, COTE ET SUD
<b>Numéro de l'acte</b>	14_62
<b>Nature de l'acte</b>	DE - Délibérations
<b>Classification de l'acte</b>	7.1.1.3 - Autres actes budgétaires ( délibérations de vote des BA, BS, DM, documents budgétaires)
<b>Objet de l'acte</b>	Budget Supplémentaire 2014
<b>Statut de la transmission</b>	8 - Reçu par Contrôle de légalité
<b>Identifiant unique de télétransmission</b>	-200006682-20140630-14_62-DE
<b>Date de transmission de l'acte</b>	07/07/2014
<b>Date de réception de l'accuse de réception</b>	07/07/2014